



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/46/791
17 décembre 1991
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-sixième session
Points 77 e) et 107 de l'ordre du jour

DEVELOPPEMENT ET COOPERATION ECONOMIQUE INTERNATIONALE : ENVIRONNEMENT

PROJET DE BUDGET-PROGRAMME POUR L'EXERCICE BIENNAL 1992-1993

Incidences sur le budget-programme du projet de résolution II
recommandé par la Deuxième Commission dans son rapport
(A/46/645/Add.6, par. 39)

Rapport de la Cinquième Commission

Rapporteur : M. Mahmoud BARIMANI (République islamique d'Iran)

1. A sa 53e séance, le 16 décembre 1991, la Cinquième Commission a examiné, conformément à l'article 153 du règlement intérieur de l'Assemblée générale, l'état présenté par le Secrétaire général (A/C.5/46/69) au sujet des incidences que le projet de résolution II recommandé par la Deuxième Commission dans son rapport (A/46/645/Add.6, par. 39) aurait sur le budget-programme. Le Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a présenté oralement le rapport du Comité.

DECISION DE LA CINQUIEME COMMISSION

2. La Cinquième Commission a décidé, sans procéder à un vote, d'informer l'Assemblée générale que, si elle adoptait le projet de résolution II recommandé par la Deuxième Commission dans son rapport 1/, il n'y aurait pas à ouvrir de crédit supplémentaire au chapitre 1 (Politique, direction et coordination d'ensemble) du budget-programme de l'exercice biennal 1992-1993. Elle a aussi décidé d'informer l'Assemblée que la mesure dans laquelle le Secrétaire général serait à même de donner suite aux demandes figurant dans le projet de résolution serait fonction des contributions volontaires qu'il recueillerait pour les tâches en question.

1/ A/46/645/Add.6, par. 69.